

# Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Comité Syndical



Enfouissement des réseaux et résorption des fils nus à Nieurlet



Borne IRVE à Boeseghem



Rénovation EP à Watten



Rénovation énergétique de l'école Jules Sagary à Saint-Jans-Cappel



## Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

*Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :*

*«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

*1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

*2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».*

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## I) Contexte national

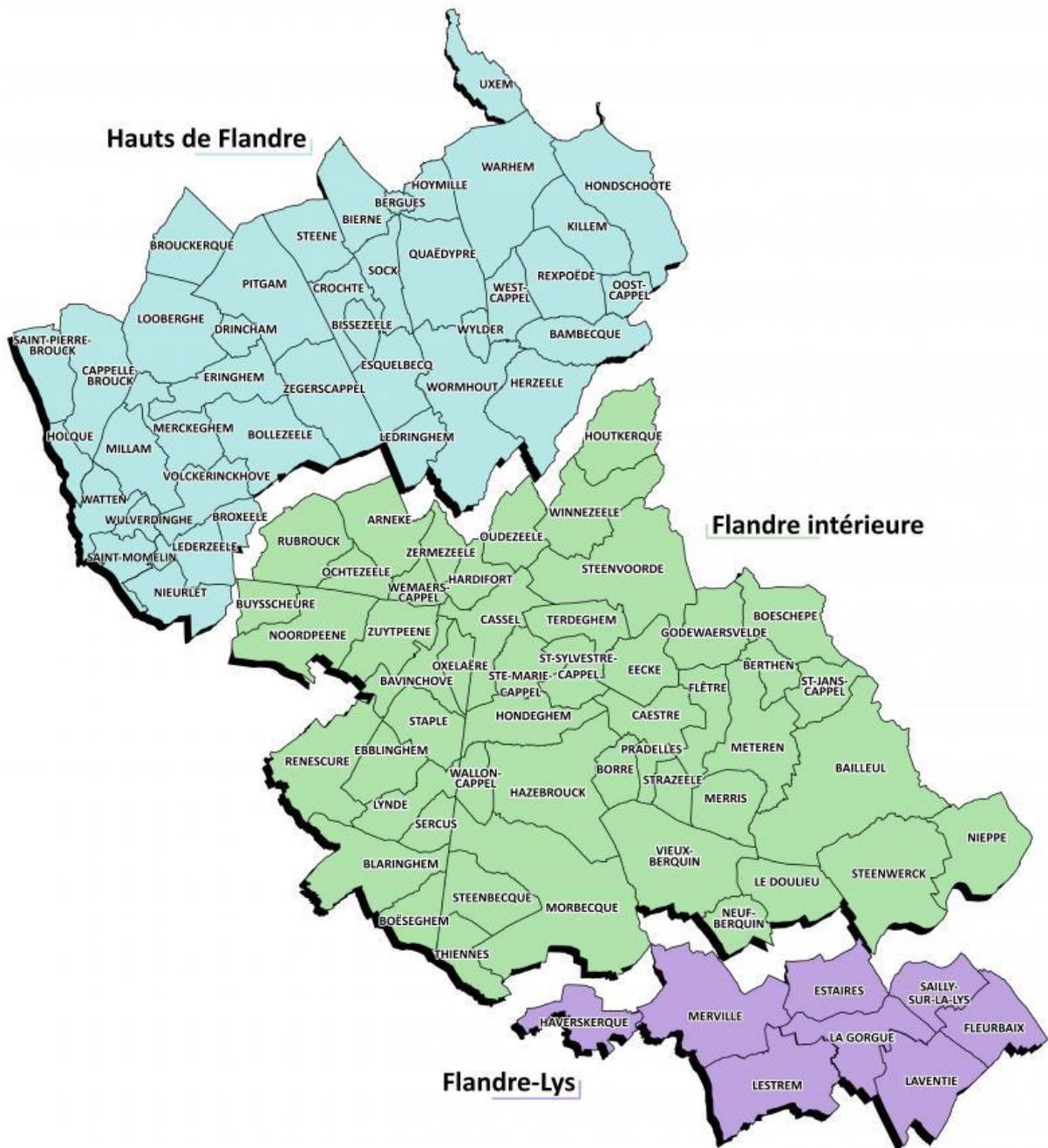
La croissance subit une légère inflexion, reflet d'un environnement international un peu moins porteur, même si la demande intérieure demeurera soutenue notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l'emploi et par des mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat. Les organismes compétents en la matière (OCDE, FMI, banque de France, commission européenne...) anticipent en moyenne une croissance de l'ordre de + 6,25 % en 2021 et + 6 % en 2022, mais un déficit public qui se creuse, principalement en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les collectivités territoriales sont depuis 2014 associées à la réduction du déficit public global de la France. Après une baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017, c'est la taxe d'habitation qui a été réformée en 2018. En 2021, les ménages qui n'ont pas encore bénéficiés de l'exonération sur leur résidence principale, bénéficieront d'une exonération de 65% de la taxe d'habitation quels que soient leurs revenus en 2022.

## II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte, début 2021, 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le SIECF TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 198 922 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



### III) Situation par compétences

#### A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

##### 1. Troisième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité

Les négociations entre le SIECF TE FLANDRE et ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 01/01/2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri - annuel d'investissement d'ENEDIS pour un montant de 10 millions d'Euros sur 4 années (2019 / 20 / 21 / 22).

Depuis le 01/01/2019, le SIECF TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

##### 2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2021

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2021, sous la maîtrise d'ouvrage du SIECF. A ce jour :

\* 6 chantiers sont terminés ou quasi terminés : Nieurlet, Lederzeele, Merckeghem, Holque Bollezeele (hors programme aidé ENEDIS - article 8), Socx (hors programme aidé ENEDIS - article 8).

\* 2 chantiers sont en cours : Le Doulieu (rue Louf), Watten (rue de Dunkerque et rue du général de Gaulle)

**Les 8 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 2 661 mètres linéaires dont 1 430 m de fils nus.**

Malgré l'épidémie de COVID 19 et le confinement du printemps 2021, le SIECF TE Flandre a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le SIECF TE Flandre récupère désormais la TVA directement auprès des services fiscaux.

### 3. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Le SIECF a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Volckerinckhove (Raccordement sur le réseau de Nieurlet via Lederzeele) fin 2019, le chantier a été réalisé en 2020 entre Volckerinckhove et Nieurlet. L'unité de méthanisation agricole a été mise en service en février 2021.

Le SIECF a également signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier commence en Novembre 2021, dans ce cadre le SIECF prendra à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet sera subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ».

Par ailleurs, le SIECF a lancé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Les négociations ont abouti, le projet de convention est présenté lors de la présente réunion de Comité syndical. Ce projet sera budgété sur 2022 et sera subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET.

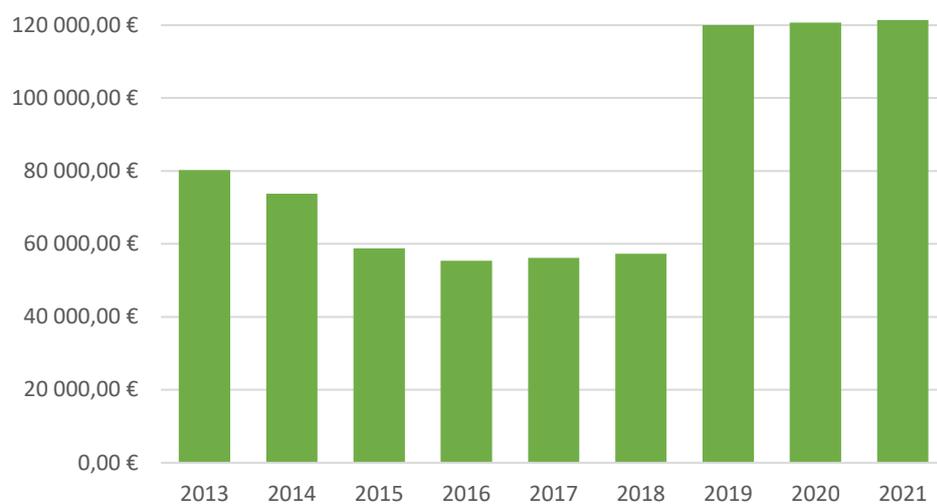
### 4. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2021 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.

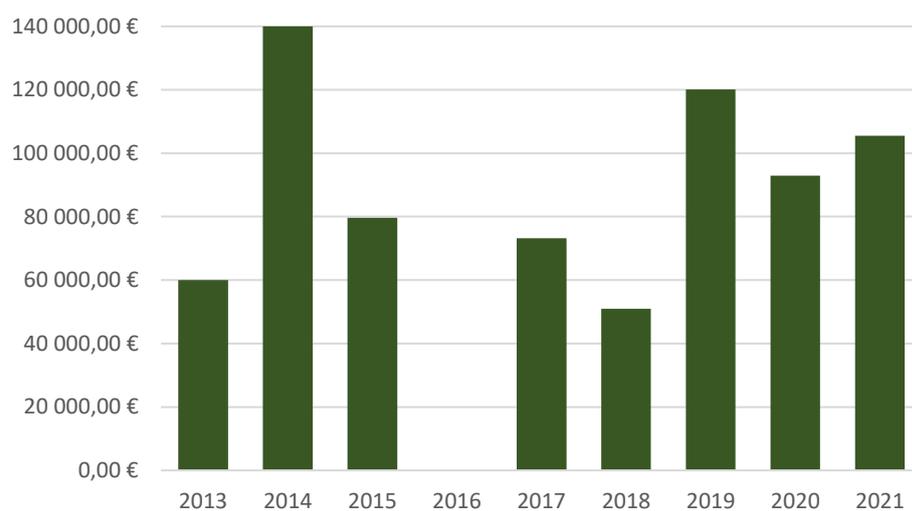
R1 ELEC		R2 ELEC	
MONTANTS	ANNEES	MONTANTS	ANNEES
80 237,11 €	2013	60 000,00 €	2013
73 767,05 €	2014	140 000,00 €	2014
58 841,73 €	2015	79 649,76 €	2015
55 406,00 €	2016	0,00 €	2016
56 213,00 €	2017	73 200,00 €	2017
57 331,00 €	2018	50949,72 €	2018
120 000,00 €	2019	120 077,00 € TTC	2019
120 741,00 €	2020	92 914,00 € TTC	2020
121 390,00 €	2021	105 474,00 € TTC	2021

*\* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).*

### Evolution de la R1 ENEDIS :

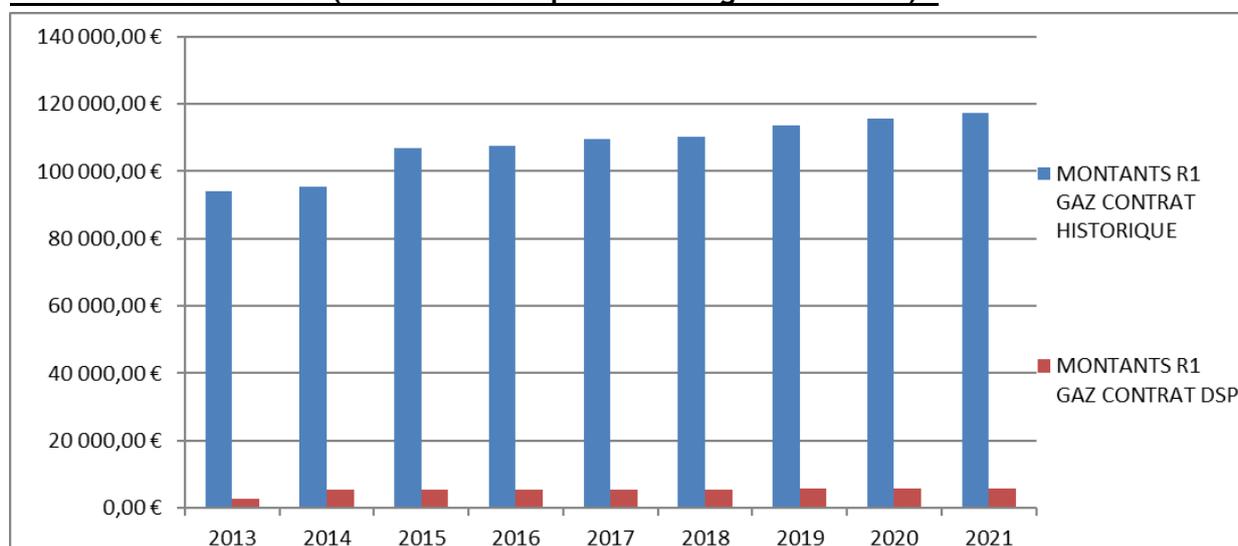


### Evolution de la R2 ENEDIS :



R1 GAZ		
MONTANTS CONTRAT HISTORIQUE	MONTANTS CONTRAT DSP	ANNEES
94 252,63 €	2 635,77 €	2013
95 587,23 €	5 266,85 €	2014
107 025,00 €	5 369,00 €	2015
107 637,00 €	5 411,00 €	2016
108 353,89 €	5 475,34 €	2017
110 434,79 €	5 550,19 €	2018
113 703,49 €	5 713,75 €	2019
115 752,28 €	5 776,01 €	2020
117 340,16 €	5 814,46 €	2021

### Evolution des R1 GRDF (contrat historique et DSP signée en 2009) :



A noter toutefois des discussions en cours avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz.

## 5. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le SIECF TE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette **permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire.** Pour l'année 2021 (au 31/10/2021), **458 familles (212 en électricité, 202 en gaz naturel, 1 en gaz propane et 43 pour le chèque énergie)** ont été accueillies en permanence. Le service Précarité Énergétique a également organisé une journée de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre la journée nationale le 10 novembre 2021 à Merville.

Il est à noter que la permanence a continué à jouer son rôle auprès des familles du territoire malgré le confinement du printemps 2021, notamment auprès des familles précaires.

Le SIECF TE dispose depuis 2019 d'une convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité, il en est désormais de même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a été signée pour 2021.

En outre, le SIECF s'associe à ENEDIS pour le déploiement d'une action en faveur de l'appropriation des compteurs communicants par les publics précaires. Cette action a notamment été déclinée lors de la journée de lutte contre la précarité énergétique du 10 novembre 2021 par le biais d'un atelier spécifique à destination des élus, professionnels et associations du territoire.

## B) Compétences AODE et transition énergétique

### 1. Le programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) et la FDE 80 TE SOMME (Fédération Départementale de la Somme) est lauréat de l'Appel à projet pilote ACTEE 1. Il s'agit d'un programme porté par la FNCCR et financé par valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Dans ce cadre, le poste d'un économiste de flux du Syndicat est co-financé. En parallèle, le SIECF TE FLANDRE porte un vaste programme d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire.

Au 30/10/2021, le SIECF a réalisé ou fait réaliser **87 audits de bâtiments publics**. 8 bâtiments ont été audités en régie par les services du Syndicat (7 bâtiments à Morbecque - 1 bâtiment CCFI à Cassel) et 79 bâtiments dont les audits sont en cours ou réalisés par le Bureau d'études prestataire :

*En annexe le tableau ACTEE 1 pour la totalité du programme*

Dans ce cadre, une convention a été passée avec GRDF afin d'encourager l'abandon du fioul et du gaz propane par les bâtiments du territoire et le passage au gaz naturel.

**22 bâtiments sont accompagnés dans le cadre de ce projet** (dont 7 réalisés, 13 encore en phase d'étude et 2 projets n'ayant pas abouti)

*En annexe le tableau de suivi de cette convention*

### 2. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité

de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,..) des 3 territoires.

De manière opérationnelle, en Flandre, le programme ACTEE 2 Sequoia se déclinera en :

==> études énergétiques et qualité de l'air intérieur des bâtiments éducatifs du territoire  
**15 études en cours**

*En annexe le tableau ACTEE 2 pour la totalité du programme*

==> aide et soutien à la réalisation des travaux via un accompagnement par les services du SIECF TE FLANDRE et une prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre (30% du montant HT dans la limite de l'enveloppe financière attribuée)

1 projet de rénovation accompagnée en maîtrise d'œuvre (Ecole Sagary à St Jans Cappel), d'autres projets en cours d'instruction

### **3. Les actions de Maîtrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)**

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIECF TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

6 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE 2021, à savoir :

- Saint Jans Cappel, école Jules Sagary ;
- Le Doulieu, la maison communale ;
- Merville, la halte nautique ;
- Warhem, ancien hospice ;
- La Gorgue, la salle des sports ;
- Laventie, la salle de sports.

3 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2021 :

- Lestrem, l'école ;
- Volckerinckhove, la mairie ;
- Wemaers-Cappel, la salle des fêtes.

Les bureaux du SIECF-TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive

Enfin 1 projet a été aidé dans le cadre de l'appel à projet Lin (isolation des combles de bâtiments par anas de lin) en partenariat avec l'Association Yser Houck : Mairie de Sercus.

En parallèle, le SIECF TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE s'établit à 85 850,31 € pour l'année 2021 (au 09/11/2021) dont 3 834,02€ reversés aux communes.

#### 4. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en cette année 2021 et entreront en vigueur au 01/01/2022.

Il convient d'ores et déjà de prendre note de la flambée des prix des énergies pour 2022. Une note a été adressée à toutes les collectivités membres du groupement d'achat d'énergie en date du 4 novembre 2021.

#### C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

Pour l'année 2021, **53 communes** adhèrent à la maintenance (option B). En outre, par convention le SIECF TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la CCFI et de la CCHF.

Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (482 Interventions au 30/09/2021).

Les services du SIECF TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4901 DICT (au 31/10/2021), soit une moyenne de 109 DICT/semaine.

Enfin, 47 communes et 12 zones d'activités CCFI et 4 zones d'activités CCHF sont géo référencées (soient 13 500 points lumineux) au 31/10/2021.

Pour l'année 2021, 77 communes adhèrent à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des Communautés de Communes et le SMICTOM.

Malgré l'épidémie de COVID 19 et le confinement du printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE FLANDRE est attributaire d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230 €, pour un montant de travaux éligibles de 3 052 056 €HT, les travaux ont débutés au dernier trimestre 2020, se poursuivent en 2021 et début 2022.

#### D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Dans le cadre de la compétence télécom numérique, le SIECF TE a réalisé **3 Interventions techniques sur le réseau radio (Xilan) pour un montant de 1 668€ (au 31/10/2021).**

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement se termine en décembre 2021.

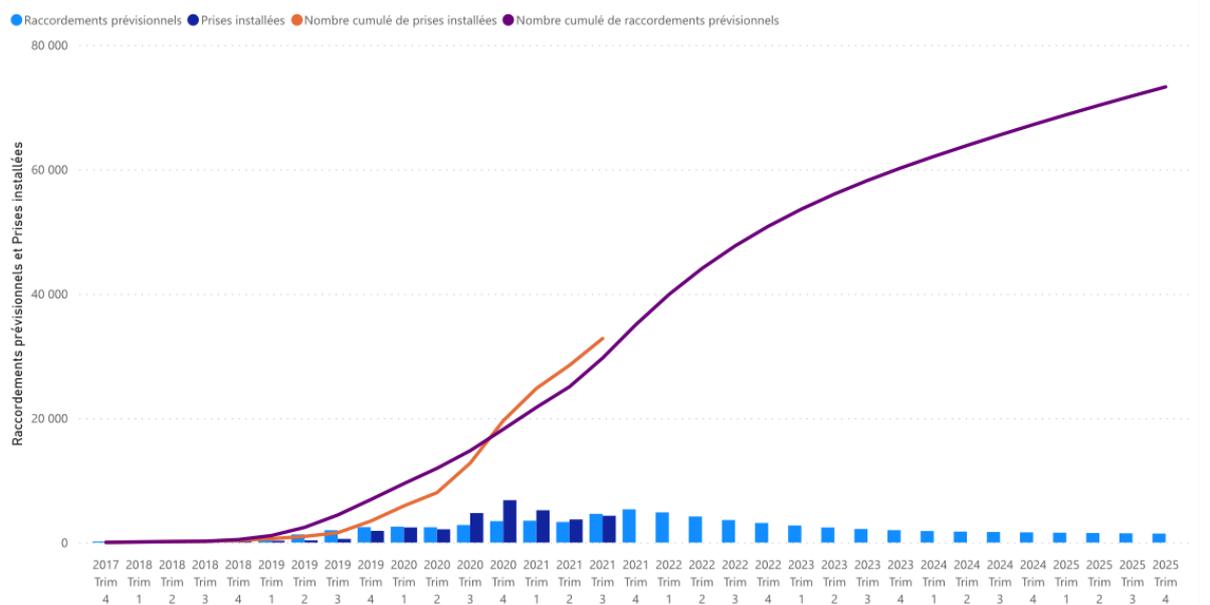
Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28 €/prise). Il faut toutefois noter que le SIECF s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

9 réunions publiques concernant le déploiement de la fibre ont été organisées avec Axione et le Syndicat Mixte Numérique à Meteren, Bollezele, Bailleul (2 réunions), Hazebrouck (2 réunions), Caestre, Vieux-Berquin et Saint Sylvestre Cappel. Le rythme habituel des réunions publiques a été modifié au premier semestre 2021 en raison de la crise sanitaire COVID 19. Un document de communication à destination des habitants a donc été préparé par les services du Syndicat Mixte Numérique et les services du SIECF TE. Plusieurs réunions publiques en Facebook live ont également été organisées par Cap Fibre.

Depuis l'été 2019, le SIECF reçoit en moyenne 40 à 50 appels téléphoniques/mails relatifs au déploiement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier sinon elle est transmise pour traitement à Axione et/ou syndicat numérique.

### Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu'au 30/09/2021 et prévisionnels jusqu'au 31/12/2025

Raccordements prévisionnels, Prises installées, Nombre cumulé de prises installées et Nombre cumulé de raccordements prévisionnels par Année et Trimestre



### E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

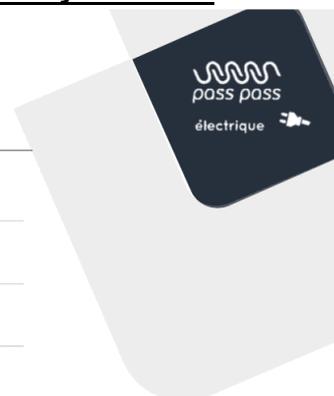
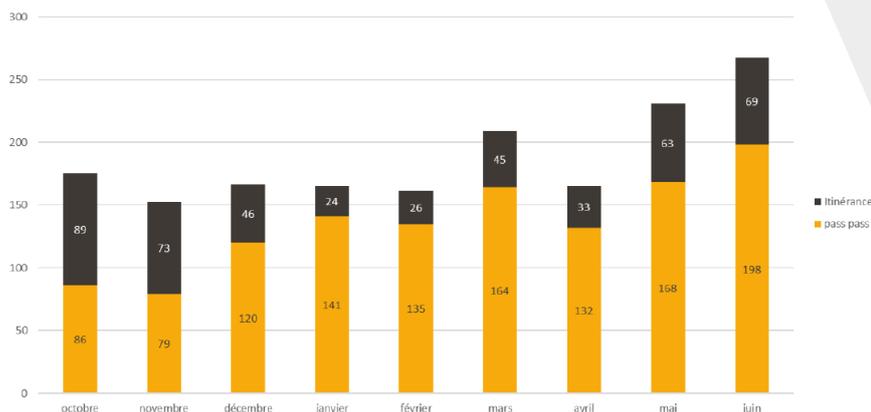
Le SIECF TE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFI. Dans ce cadre, le Syndicat dispose d'un réseau de 27 bornes IRVE (Bornes de type 22kVA / 2 points de charge par borne).

Le syndicat a offert à chaque Commune, qui l'a souhaité, une borne. Cette mesure était prévue pour les années 2018 et 2019. Cette mesure a été reconduite pour 2020 et 2021.

Les bornes sont actuellement accessibles avec un badge, elles sont interoperables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

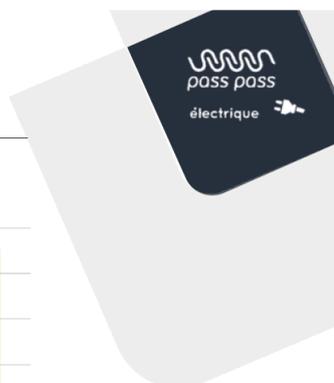
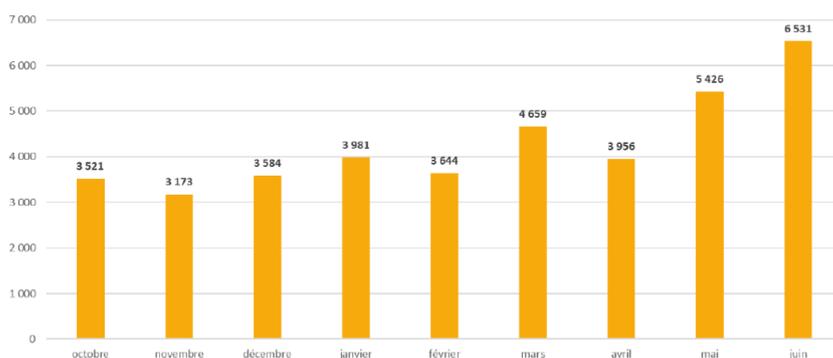
### Suivi du nombre de charges sur les IRVE du SIECF d'octobre 2020 à juin 2021 :

#### EVOLUTION DU NOMBRE MENSUEL DE SESSIONS



### Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du SIECF d'octobre 2020 à juin 2021 :

#### EVOLUTION DE LA CONSOMMATION MENSUELLE



### Recettes perçues

	En € TTC (frais de gestion déduits)
4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	749,89€
1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 118,13 €
2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	2 116,10€

En outre, le SIECF TE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2020 du Département du Nord. Dans ce cadre, le SIECF TE lance des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre. La première expérimentation est en cours à Oxelaëre. D'autres sont prévues à Hondeghem et Hondshoote notamment.

Ces expérimentations ont pris du retard en raison de contraintes techniques relatives à la mise en œuvre opérationnelles mais également du fait des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques.

Dès le printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma est mutualisé avec la CC Flandre Lys, il est élaboré en coconstruction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR.

#### IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du SIECF TE FLANDRE

Le SIECF TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du SIECF TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le SIECF TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

⇒ ***Voir en PJ le tableau de synthèse***

**A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables**

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<p><b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</b></p>	<p><b>Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre</b></p>	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 10 millions d'€ investis</li> <li>⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19 et 20</li> </ul> <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 8 191 m de linéaires effacés et enfouis dont 3 272 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/12/2021) soit 25 chantiers.</li> </ul> <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Travaux en cours de réalisation</li> <li>⇒ Participation financière du Syndicat</li> </ul>	<p>Poursuite et renouvellement du PPI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Finalisation des travaux ENEDIS dans le cadre du PPI 2019 / 22</li> <li>⇒ Négociations avec ENEDIS du nouveau PPI à compter de 2023</li> <li>⇒ Maintien d'un critère B de qualité</li> </ul> <p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus (2 669 m résorption de fils nus prévus en 2022) et les périmètres ABF</li> <li>⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement</li> </ul> <p>Poursuite du projet réseau îloté intelligent à Volckerinckhove avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Finalisation des travaux</li> <li>⇒ Premiers éléments de résultats dès l'automne 2022</li> </ul>
	<p><b>Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie</b></p>	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la CCFI)</li> <li>⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF)</li> </ul> <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue)</p> <p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel</li> </ul>	<p>Poursuite des projets engagés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Finalisation des travaux à Arnèke</li> <li>⇒ Travaux à Merville pris en charge par GRDF dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m</li> </ul>

		<p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 3 unités de méthanisation par injection en fonction au 2021</li> </ul>	<p>Signature d'une nouvelle convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Suivi prévu de 2 projets en 2022 : Wemaers- Cappel et Wormhout</li> <li>⇒ Accompagnement de GRDF dans la réalisation des projets de maillage</li> <li>⇒ Négociations avec GRDF en vue de revaloriser la R1 à la vue des nouvelles missions liées au gaz vert</li> </ul>
--	--	--	---

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<p><b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</b></p>	<p>Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies</p>	<p>DSP en cours pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process</li> <li>⇒ permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane</li> </ul>	<p>Réalisation des travaux de desserte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation financière du Syndicat</li> <li>⇒ Aide du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020</li> <li>⇒ Accompagnement des communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck pour convertir les chaufferies fioul et propane</li> </ul>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</b>	Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de ressources renouvelables sur les communes non desservies en gaz naturel	5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire	Accompagnement de la ville d'Hazebrouck dans le suivi et optimisation de son réseau de chaleur
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)	Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger

**B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d’avenir en lien avec la transition énergétique**

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<p><b>AXE 2 :</b> Développer des infrastructures, à travers des projets d’avenir en lien avec la transition énergétique</p>	<p><b>Maillage du territoire d’Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 27 bornes en service au 31/10/2021</li> <li>⇒ Réalisation d’un SD IRVE</li> <li>⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord</li> <li>⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR (22 500 € prévisionnels de recettes pour les projets 2021)</li> </ul>	<p>Mise en œuvre du SD IRVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite du développement des bornes 22kVa avec le soutien des CEE ADVENIR</li> <li>⇒ Poursuite des expérimentations de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord (68 801 € de subvention obtenue dans ce cadre)</li> <li>⇒ Expérimentation de bornes ultra -rapides (demande de subvention adressée au Département du Nord dans le cadre de l’appel à projet Mobilité innovante en milieu rurale)</li> </ul>
	<p><b>Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique</li> <li>⇒ Le projet de déploiement se termine au 31/12/2021, il est d’ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise)</li> <li>⇒ Estimation des prises à financier en 2022 : 15 831prises (données du SM fibre numérique)</li> </ul>
	<p><b>Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.</b></p>	<p>Convention de partenariat signée avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants</li> <li>⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectives</li> <li>⇒ Echanges avec GRDF pour la mise en place d’actions similaires autour du Gazpar</li> </ul>

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<b>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</b>	Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s) d'avitaillement au Gaz Naturel Véhicule (GNV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Projet d'une construction d'une station GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout en cours</li> <li>⇒ Accord de subvention obtenu de la part de l'Etat</li> <li>⇒ En attente du Département du Nord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite du projet à Wormhout sous réserve du soutien financier du Département du Nord</li> <li>⇒ Etude de nouveaux projets notamment avec le SMICTOM des Flandres</li> </ul>

	Actions à long terme	Projets 2022
<b>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</b>	Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)	⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène
	Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)	⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène

### C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<b>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</b>	Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	<p>Réponse et sélection du SIECF TE FLANDRE (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 87 bâtiments audités</li> </ul> <p>Réponse et sélection du SIECF (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 15 bâtiments éducatifs en cours d'audits</li> </ul>	<p>Programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Solde financier du programme (132 000€ de recettes sur le programme et 180 000 € en dépenses / recettes pour FDE 80 et SE 60 en tant que coordonnateur)</li> </ul> <p>Programme ACTEE 2 Sequoia</p>

<p>(TEPCV), veille et participation aux actions similaires</p>	<p>⇒ 1 projets de rénovation accompagnés en maîtrise d'œuvre - 3 dossiers en instruction</p> <p>Réponse à l'appel à projet COCOPEOP de l'ADEME en partenariat avec FDE 80, SE60, USEDA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p> <p>Réponse au programme ACTEE 2 Peupliers (en attente des résultats du jury) en groupement avec FDE80</p> <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul (en attente des résultats du jury)</p>	<p>⇒ Finalisation du programme (245 000 € de recettes sur le programme et 465 000 € en dépenses / recettes pour FDE 80 et SE 60 en tant que coordonnateur)</p> <p>Mise en œuvre du programme COCOPEOP (mise en œuvre du programme coordonnée par la FDE 80)</p> <p>Mise en œuvre du programme ACTEE 2 Peuplier en cas de sélection (bâtiments culturels)</p> <p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en cas de sélection</p> <p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>
<p>Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.</p>	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <p>⇒ 1198 points lumineux rénovés en 2021</p> <p>⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment)</p> <p>⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE pour 2021 au 30/10/2021 en éclairage public : 74 000 €)</p> <p>⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical)</p> <p>⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre</p> <p>⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses aux DT DICT (4901 DICT traitées au 30/10/2021)</p>	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2022 avec le soutien de l'Etat à travers la DSIL PLAN DE RELANCE (265 200€ sur le programme), valorisation des CEE</p> <p>Relance de la demande d'aide adressée au Département du Nord</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p>
<p>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé : conseil sur l'ensemble du</p>	<p>Mise en place d'économes de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p>	<p>Poursuite de l'action des économes de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, avec l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (montant du PTS 2020 pour production d'énergie verte en Flandre 400 000 €)</p>

	patrimoine bâti, étude de bâtiment par caméra thermique, étude au potentiel d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce au solaire photovoltaïque ...	Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite	
	Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Civigaz. Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif avec les acteurs sociaux du territoire.	458 familles accompagnées par la permanence précarité en 2021 (au 30/10/2021)  Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec la ville de Merville  Mise en place d'une convention avec ENGIE	Poursuite des actions engagées    Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF
	Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la fourniture d'énergie renouvelable.	Renouvellement du marché réalisé en 2021 pour une mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Mise en œuvre du nouveau marché  Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs
	Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires et de rénovations qualitatives	6 batiments aidés en MDE en 2021 et 1 batiment aidé dans le cadre de l'appel à projet LIN 2021  Aide à la maitrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE 2 Sequoia	Poursuite des dispositifs MDE et LIN  Poursuite de l'aide à la maitrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE 2 Sequoia (enveloppe maximum d'aide 73 000 € pour la Flandre)

			Aide à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments culturels dans le cadre d'ACTEE 2 Peupliers si le SIECF TE FLANDRE est retenu
	Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)	2 dossiers de CEE bâtiments valorisés (7 600€) Dont 3 800 reversés aux communes	Poursuite de la valorisation des CEE

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<b>AXE 3 :</b> Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités	Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables	Discussion avec la SEM Energie Hauts de France en 2021	Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables
	Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires	Accompagnement des PCAET de la CCHF et de la CCFI (élaboration, suivi, mise en œuvre)  Accompagnement de la CCFL dans le lancement de son PCAET  Conventions de partenariat avec les CC <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Avec la CCHF et la CCFI pour l'éclairage public des zones d'activités</li> <li>⇒ Avec la CCFI pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (poles gares,...)</li> <li>⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre</li> </ul>	Poursuite des actions en cours  Etude de conventions avec la CCFL

		<p>⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI</p> <p>Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat</p>	<p>Mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique</p>
	<p>Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre</p>	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Personnel qualifié et spécialisé</li> <li>⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux</li> <li>⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal</li> <li>⇒ Co-construction du SD IRVE</li> </ul>	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Mise en œuvre du SD IRVE</p> <p>Etude sur la faisabilité de la prise de compétence éclairage des terrains de sports</p>
	<p><b>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</b> En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p>	<p>Renouvellement de la convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p> <p>Travail en partenariat avec le SM Flandre Lys et les espaces infos énergie</p> <p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétiques</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2022
<p style="text-align: center;"><b>AXE 3 :</b> Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le SIECF souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux connaître le patrimoine des collectivités,</li> <li>- prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique.</li> </ul>	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et technicien</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, la démarche a été ralentie en raison du COVID en 2021. Néanmoins le Syndicat a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accueilli Frédéric Motte, président de la mission REV3 en octobre 2021 à Bollezeele</li> <li>⇒ Accueilli Thierry Pagès, directeur régional d'ENEDIS sur le chantier de Nieurlot (résorption des fils nus) en juillet 2021</li> <li>⇒ Participé au forum des Objectifs du Développement Durable organisé par Mme la Députée Jennifer De Temmerman en septembre 2021 à Steenwerck</li> <li>⇒ Accueilli une visite des services de la FNCCR dans le cadre des programmes ACTEE à Watten, Lederzeele et Bailleul en Juin 2021</li> <li>⇒ Accueilli M le Sous Prefet à Morbecque pour le lancement de la rénovation énergétique de l'école en Février 2021</li> <li>⇒ Présenté avec ENEDIS le projet de réseau iloté rural à Volckerinckhove lors des assises de l'énergie en janvier 2021</li> <li>⇒ Organisé une visite terrain du chantier de résorption des fils nus à Caestre en janvier 2021</li> <li>⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires nationaux organisés par la FNCCR</li> </ul>	<p>Dispositifs MDE, LIN et ACTEE : A accélérer et à développer en 2022</p> <p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale !</p>
	<p>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SOBRIETE énergétique</li> <li>EFFICACITE énergétique</li> <li>Et énergies RENOUVELABLES</li> </ul>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière</li> </ul>

	<p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets,....</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région en mars 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens</li> <li>⇒ Travail en partenariat avec les syndicats d'énergie Hauts de France</li> </ul> <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p>
--	---	---	---

## V) Perspectives budgétaires 2022

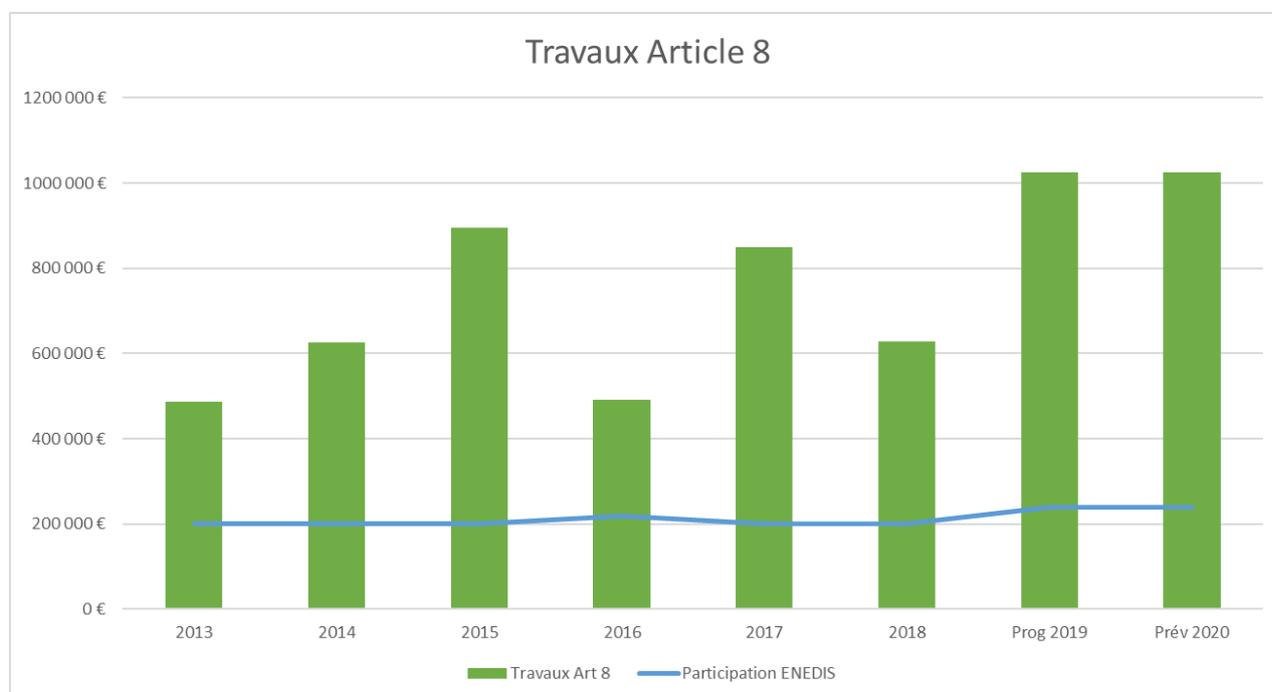
### A) Cotisations par habitant pour l'année 2022

#### 1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde), il est proposé de revoir la cotisation à la hausse, de manière très légère.

En effet, sur les années 2014 à 2021, le SIECF a réalisé d'importants travaux sur le réseau dans le cadre de l'Article 8. Ces travaux ont été financés par une participation d'ENEDIS, une participation de la Commune et une participation du SIECF.

#### Suivi des travaux Article 8 de 2013 à 2020 :



Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera stable pour 2022 à savoir 240 000 € à condition que 50% des travaux concernent de la résorption de fils nus.

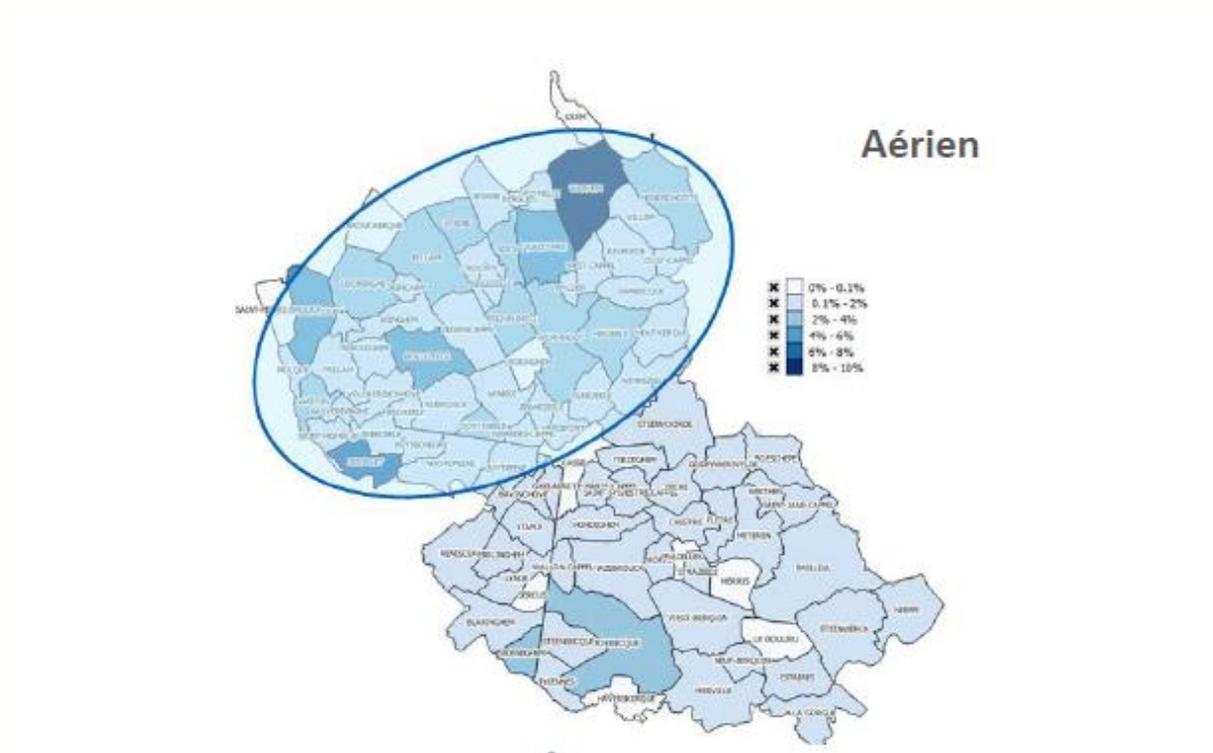
Concernant les participations communales, les participations communales pour 2022 ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020.

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus.

Depuis 2014, le SIECF s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus. Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de

contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

**Carte réseau aérien - actualisée en 2018. Elle sera réactualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :**



Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique et afin de maintenir un bon niveau d'investissement et de l'activité pour les entreprises locales de travaux prestataires, il est proposé de fixer la cotisation à 3,80 €/hab pour 2022 (pour mémoire cotisation à 3,60€ en 2021), pour permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2022 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2021.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de 55 communes au 01/01/2022, il est proposé de fixer la cotisation à 3.60€ / habitant (répartis en 3€ pour la maintenance et 0,60 € / habitant pour les travaux de cartographie) Pour mémoire la cotisation en 2021 est de 3,50€/habitant. Il est précisé que les services du SIECF TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT).

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé de ne pas lever de cotisation pour l'année 2022 en effet, **le programme prévisionnel est à ce jour, et sous réserves des évolutions de la population, entièrement financé.**

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est également proposé que les communes de St Pierre Brouck et Cappelle Brouck s'acquittent de la cotisation 2022 en raison de la desserte en gaz prévue par DSP. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de maintenir la cotisation à 800€ par borne et par an pour la maintenance des bornes IRVE 22kVa en service au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (supervision, maintenance). Les bornes sur EP en expérimentation sont exemptées de cotisation pour 2022.

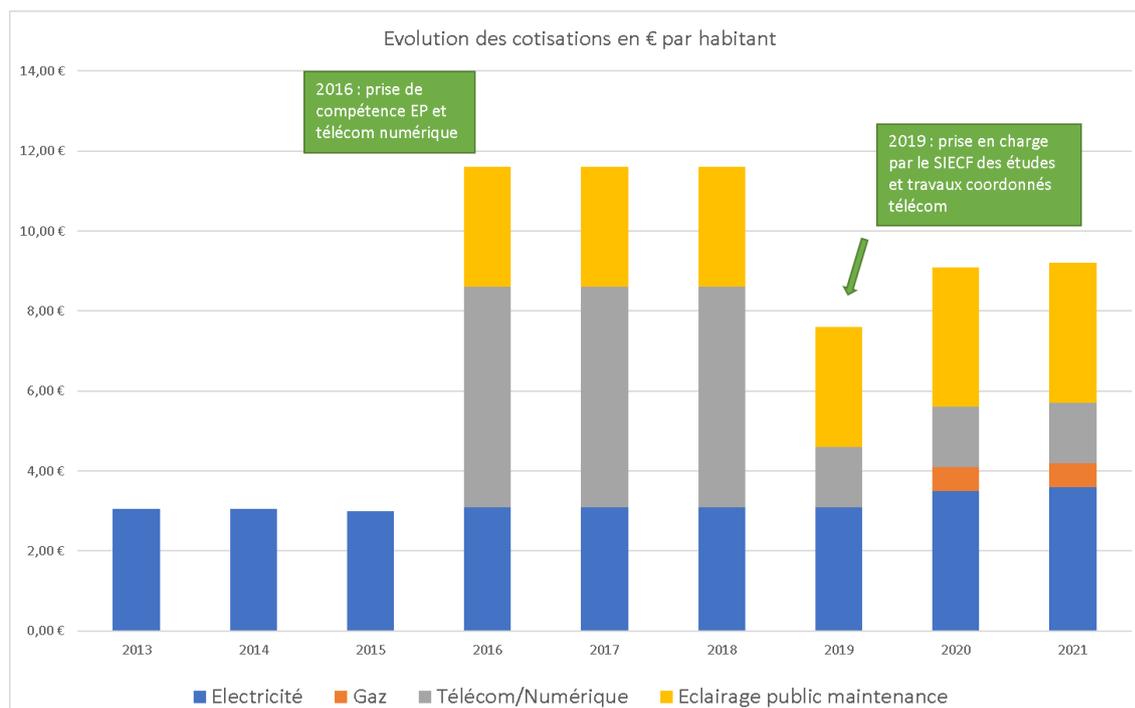
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz fait l'objet d'échanges avec GRDF en ce qui concerne les extensions de réseaux suite à l'implantation d'unités de méthanisation. En outre, la FNCCR a lancé des négociations sur l'élaboration d'un nouveau contrat de concession gaz, ces négociations sont toujours en cours actuellement.

Le SIECF s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIECF pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au SIECF.

## Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2021 :



## 2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, il est proposé 3 choix pour 2022 :

- la budgétisation via le budget communal 2022
- la fiscalisation au titre de l'année 2022
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2022, du

reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2022. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2022.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, il est proposé 2 choix pour 2022 :

- la budgétisation via le budget communal 2022
- la fiscalisation au titre de l'année 2022

### B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2022

Suite à la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2022.

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Le Comité syndical a fixé pour les travaux **d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés**, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE sans entrer dans le programme Art 8.

## C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2022

54 chantiers sont programmés pour 2022 dont 45 uniquement en Eclairage Public et 9 liés à l'article 8.

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE est attributaire d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230€ pour un montant de travaux éligibles de 3 052 056 €HT, travaux débutés au dernier trimestre 2021 et se poursuivant en 2022.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, les travaux seront valorisés en CEE.

## D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2022, un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du SIECF afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le SIECF continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en CEE Certificats d'économie d'énergie (dits classiques) et s'efforcera de s'inscrire dans le dispositif CEE Coup de pouce.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de :

- l'appel à pilotes ACTEE1. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 200 000 € pour la période 2020/21, solde à percevoir en 2022 et 400 000 € en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le SIECF TE FLANDRE étant coordonnateur), solde à percevoir en 2022
- l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia pour les bâtiments éducatifs. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 250 000 € pour la période 2021/22 (acompte et solde restant à percevoir) en 2022 et 500 000 € en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le SIECF TE FLANDRE étant coordonnateur)

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le SIECF TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet COCOPEOP lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le SIECF TE a déposé :

- avec la FDE 80 TE Somme une réponse à l'appel à projet ACTEE 2 Peuplier, en vue de faciliter et massifier la rénovation des bâtiments culturels, le dossier est en instruction,
- avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite, le dossier est en instruction,

Le SIECF exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les bornes sont désormais payantes depuis le mois d'Octobre 2020. Le SIECF TE a perçu les premières recettes en 2021.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune d'Hazebrouck est adhérente à la compétence IRVE et ses 11 bornes seront intégrées au parc du SIECF.

Le Schéma directeur SD IRVE est en cours de finalisation, il sera terminé début 2022. Il devra donc être décliné de manière opérationnelle dès 2022.

En outre, le SIECF TE Flandre est lauréat d'un appel à projet du Département du Nord pour le déploiement de bornes IRVE sur les infrastructures d'Eclairage public. L'expérimentation se poursuivra en 2021.

Une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets Mobilités Innovantes 2021 a été déposée le 29 septembre 2021.

Une demande de subvention sera déposée en décembre 2021 auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL programme 'développement d'infrastructures en faveur de la mobilité'.

## E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

*L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :*

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97

Réalisé 2021 (au 08 novembre 2021)	3 249 324.73
Prévisionnel total 2021 <i>(Élaboré sur les bases connues au 08 novembre 2021)</i>	4 400 000

## F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:  
*L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes*

Année	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53
2020 Affectation du résultat 2020	954 294.22

## VI) Ressources humaines

### A) Etat du personnel au 31/10/2021

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	1	Pourvu
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	Pourvus
Technicien	TC	1	Vacant
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif	TC	1	Pourvu
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif contractuel	TNC	1	Pourvu

Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021

Et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

### B) Impact de la crise sanitaire sur la gestion du personnel

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

## VII) Structure et gestion de la dette

### A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Depuis 2013, aucun emprunt n'avait été contracté par le SIECF. Seuls, les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) sont en cours.

### B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

### C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

# ANNEXES

Annexe, tableaux récapitulatifs des audits énergétiques des bâtiments publics entre 2020 et 2021 dans le cadre du programme ACTEE 1

Année	Commune	Batiment/Projet
2020	VIEUX BERQUIN	Complexe Centre Bourg
		Salle des fêtes Hameau Sec Bois
		Future salle des Mariages
	BOESCHEPE	Mairie
		Ecole V. Hugo
		Salle de Sports M. PLAMON
		Salle de Fêtes Compex DECANter
	SAINT JANS CAPPEL	Ecole SAGARY
		Mairie
	SIEGE SIECF	Bureaux, 30 rue de Warein
	STEENE	Mairie
	DRINCHAM	Mairie
	UXEM	Ecole DELIGNY
	NIEURLET	Mairie
		Restaurant scolaire
	SOCX	Ecole Primaire
	HAZEBROUCK	Hotel de Ville
		Espace Flandre
		Salle DESBUQUOIS
	NEUF BERQUIN	Salle de Sports
	BAILLEUL	Pole JASE
		CCAS
		Centre Social Garderie
		Ecole de Musique
		Hotel de Ville
		Médiathèque
		Salle de Sports Dumetz
Salle de Sports Lesage		
WARHEM	Ancien Hospice	
	Complexe Ecole/ Mairie Warhem	
WEMARS CAPPEL	Salle de F BARROIS	

Année	Commune	Batiment/Projet
2021	KILLEM (Pilote)	PRESBYTERE
		LOGEMENT COMMUNAL
		Salle SCHIPMAN
		VESTIAIRE DE FOOT
		CAFE DE LA MAIRIE
		MAIRIE
		Salle de PATRONAGE
	SAINTE MARIE CAPPEL	MAIRIE
	VOLCKERINCKHOVE	MAIRIE
	REXPOEDE	SALLE DE SPORTS
		MAIRIE
		ANCIENNE POSTE CCAS
		SALLE DES FETES MEULENHOF
	BLARINGHEM	SALLE DE SPORTS
	LEDRINGHEM	FOYER RURAL DEBLOCK
	BIERNE	Mairie
		Salle Polyvalente
		Maison des Assos - Bibliotheque
	WATTEN	Salle St Gilles
	HAZEBROUCK	S des SPORTS J JAURES
	CCHF BERGUES	BATIMENT ENGIE
		La Boutique du Héron
	CCHF Siège BERGUES	Siege CCHF 1er et 2eme Etages
	CCHF BERGUES	Bureaux CHUBB (Rdc CCHF)
		La Maison de la Conciergerie
	CCHF HONDSCHOOTE	La Maison du Percepteur
		Le Stand de Tir
		La Trésorerie d'HONDSCHOOTE
	CCHF WORMOUT	BATIMENT ALTRAD
	CCHF WARHEM	La Tapisserie -EPICERIE
	ERINGHEM	Salle Marcel WALLAERT
		Mairie
	LOOBERGHE	Salle Jean Paul BRYSAERT
		Mairie
	BROUCKERQUE	Salle Polyvalente "Anne-Marie CHEVALIER"
	MERVILLE	Médiathèque (ds l'espace R. HOSSEIN)
RENESECURE	Salle de Sports doc vori mail du 8/10/2021	
LAVENTIE	Hotel de ville	
	13/15 Centre administratif	
	Dojo	
	Salle des sports	
	Salle des fêtes	
OUDEZEELE	Mairie & salle des fêtes	
CCFL - La Gorgue	Hotel Communautaire	
CCFL - La Gorgue	Pépinière Madeleine	
CCFL - Haverskerque	Capitainerie du port	
CCFL - Lestrem	Eolys - Restaurant Associatif	

Annexe, tableau récapitulatif des audits énergétiques des bâtiments éducatifs en 2021 dans le cadre du programme ACTEE 2 SEQUOIA

Année	Commune	Batiment/Projet
2021	KILLEM (Pilote)	Ecole Primaire Jules Ferry
		Cantine Scolaire
		Ecole Maternelle J. Ferry, Garderie, Bibliothèque
	SAINTE MARIE CAPPEL	Ecole
	HAZEBROUCK	Ecole Emile-Louis MASSIET du BIEST
		Ecole Amand-Moriss
	VOLCKERINCKOVE	Ecoles primaire
		Ecole Maternelle
	REXPOEDE	Ecole Victor Hugo
	GODEWAERSVELDE	Ecole Publique J. Prevert
	BIERNE	Groupe scolaire Joseph LEPRETE
	LEDRINGHEM	Ecole les Boutons d'or
	OUDEZELLE	Ecole le Petit Prince
	LOOBERGHE	Ecole Marcel VALCKE
RENESECURE	Ecole Philippe de COMYNES	

Annexe, tableau récapitulatif des projets de raccordement en gaz des bâtiments publics en 2021 dans le cadre de la convention entre le SIECF TE FLANDRE et GRDF

Année	Collectivité	Bâtiment/Projet
2021	Bavinchove	Ecole + Salle de gym
	Bergues	Locaux CCHF
	Esquelbecq	Eglise Catholique Saint-Folquin
	Hazebrouck	Local de distribution alimentaire
		COSEC
		Ecole Lafontaine
		Ecole Massiet du Biest
		Siège SIECF
	Merris	Salle de sport
	Morbecque	Salle de sport
		Ecole Charles Perrault
	Nieurlet	Ecole
		Mairie
	Oxelaere	Mairie
	Renescure	Salle de sport
	Rexpoëde	Salle de sport
		Ancienne poste
Saint-Sylvestre-Cappel	Eglise	
	Ateliers techniques	
Steene	Mairie	
Steenwerck	EHPAD résidence Abbe Lefrançois	
Strazeele	Station GNV	

Accepté par GRDF
En attente d'informations supplémentaires pour l'étude
En relance
Abandonné

Permanence  
précarité  
énergétique  
06 48 17 92 88

Eclairage Public  
06 42 82 00 64

Conseil en énergie  
partagé  
07 88 56 39 40

Siège en Mairie  
d'HAZEBROUCK  
Bureau : 30 rue Warein  
BP 70189 - 59524  
HAZEBROUCK



@ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
tel : 03 28 43 44 45



@siecf59



@siecf